

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour la conférence de Jacques LECOMTE sur le thème de l'entreprise humaniste organisée par le Centre Pierre Janet et qui se déroulera le 14 mars 2017 de 18h30 à 20h30 à l'UFR SHS sont fixés comme suit :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Tarif standard	20 €	Tarif standard
Tarif stagiaire DU Psycho	10 €	Tarif stagiaire DU Psycho
Tarif demandeurs d'emploi	5 €	Tarif demandeurs d'emploi
Tarif M2 psychologie de la santé, psychologie clinique	5 €	Tarif M2 psychologie de la santé, psychologie clinique

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 3 novembre 2016


Pierre MUTZENHARDT